

A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1001 Lausanne

Lausanne, le 18 décembre 2025

**Résolutions de Mme Virginie Cavalli et de Mme Franziska Meinherz du 25 mars 2025 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de Mme Virginie Cavalli: « M2-M3, Blécherette-Chauderon-Flon-Gare, être usagère-er des transports publics à Lausanne = une école pour participer à Pékin Express ? »**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 25 mars 2025, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation urgente de Mme Virginie Cavalli : « M2-M3, Blécherette-Chauderon-Flon-Gare, être usagère-er des transports publics à Lausanne = une école pour participer à Pékin Express ? » le Conseil communal a adopté les quatre résolutions suivantes de Mme Virginie Cavalli :

1. « *Le Conseil communal souhaite que les résultats de l'étude découlant de l'acceptation du préavis 2020/48 quant à l'interface M3 à Chauderon soient publiés dans les 6 mois à compter de ce jour* »

**Réponse de la Municipalité**

L'étude en question est toujours en cours et ses résultats seront rendus publics après son achèvement.

2. « *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité garantisse la connexion la plus directe, efficace et accessible à toutes et à tous entre les trois pôles de mobilité de la Gare CFF, de la Place de l'Europe et de Chauderon* »

**Réponse de la Municipalité**

La Municipalité souhaite améliorer ou réaliser les cheminements piétonniers qui relient ces trois pôles. Elle souhaite notamment aboutir à une amélioration de la connexion entre la place Chauderon et la plateforme du Flon en réalisant une liaison souterraine entre la rue de Genève et les stations LEB/m3 de Chauderon.

3. « *Le Conseil communal souhaite que les orientations du futur pôle de mobilité de Chauderon fassent l'objet d'une communication publique et transparente de la Municipalité comme cela a été le cas pour la Place de l'Europe* »

#### Réponse de la Municipalité

Comme pour tout projet concernant l'aménagement des espaces publics d'une place d'envergure, celui concernant la place Chauderon fera l'objet d'une communication publique détaillée.

4. « *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour annoncer des mesures à court terme (avant 2026) afin de soulager le tronçon Gare CFF-Flon du M2* »

#### Réponse de la Municipalité

Les mesures d'amélioration des prestations du m2 relèvent de la compétence cantonale et non pas municipale. Le m2 circule actuellement au maximum de ses performances techniques. En date du 28 novembre 2025, le Canton a publié sa demande d'octroi de crédits pour la modernisation du m2. Avec le renouvellement du système de conduite automatique, il sera possible de faire circuler le m2 avec une cadence à 1 minute et 40 secondes.

Ainsi que la résolution suivante de M. Loris Socchi :

5. « *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage auprès des partenaires du projet de M3 pour que l'ouvrage du M3 et le projet qui l'entoure soient réalisés avec les outils et matériaux les moins polluants disponibles* »

#### Réponse de la Municipalité

Consciente du souci de limiter les effets sur le climat et l'environnement d'un chantier d'une telle ampleur, la Municipalité souhaite faire respecter des critères de durabilité dans toutes les autres phases du projet : du choix des matériaux de construction, en considérant leur cycle de vie (production ; transport ; durabilité, recyclage et/ réutilisation de matériaux recyclés, ou si nécessaire traitement et élimination), possibilités de favoriser l'économie locale (favoriser la subdivision en plusieurs marchés de travaux plutôt qu'un seul), transport et valorisation des matériaux d'excavation ou élimination des matériaux pollués selon les filières adéquates ; gestion des déchets de chantier (réduction du volume des déchets ; tri des matériaux ; recyclage ; élimination selon les filières adéquates) ; durée de vie des parties d'ouvrage réalisées ; projet de construction développé en cohérence avec les évolutions futures au regard du Plan directeur communal et en considération des outils permettant l'atteinte des objectifs environnementaux ; détails techniques assurant la

durabilité en limitant ou facilitant les opérations de maintenance.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod

FLJ



Le secrétaire  
Simon Affolter

